

Notification : Le 29/05/2024



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil municipal
du 23 mai 2024

Etaient présents : Mesdames Angot, Bianchin, Brugière, Gabory, Messieurs, Alizon, Morlat, Terrasse, Triquet

Absents excusés :
Mme Legeas, donnant pouvoir à M. Alizon.

Secrétaire de séance : Mme Gabory.

Le conseil municipal débute à 20h00.

Le prochain conseil aura comme secrétaire de séance M. Terrasse.

Monsieur le maire rappelle le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024.
Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024/19

Cimetière : Fixation des tarifs des concessions trentenaires et des caveaux

La mairie de Combleux a fait réaliser, à l'hiver 2024, une opération de relevage de tombes en état de déshérence au cimetière communal de Combleux, par l'entreprise Finalys Ad Vitam, pour un coût total de 116.638 € TTC.

Plus d'une centaine de tombes ont été relevées.

3 ossuaires ont été créés aux emplacements suivants :

Carré 1 concession n°26

Carré 1 concession n°38

Carré 2 concession n°54

Au regard des travaux réalisés, les concessions trentenaires, seules et uniques catégories de concessions existantes au cimetière de Combleux, seront financièrement réévaluées. De surcroît, des caveaux conservés au cimetière postérieurement à l'opération de relevage pourront être proposés aux familles qui le souhaitent.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la fixation des tarifs des concessions trentenaires et des caveaux disponibles.

Vu l'article L.2223-13 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2223-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2223-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Combleux du 29 mars 2016 « tarifs espace cinéraire et cimetière » ;

Vu le règlement intérieur du cimetière ;

Cela étant exposé ;

Monsieur Le maire propose de fixer le tarif des concessions trentenaires à 380 €. 1/3 serait versé au budget CCAS (soit 125 €) et 2/3 au budget de la commune (255 €). Actuellement, le tarif d'une concession trentenaire est de 300 €. 100 € est versé au budget CCAS (1/3) et 200 € au budget de la commune (2/3).

Monsieur le maire propose aussi de fixer le tarif des caveaux disponibles :

Caveau avec 1 place = 400 € ;

Caveau avec 2 places = 600 € ;

Caveau avec 3 places = 800 € ;

Caveau avec 4 places et plus = 1.000 € ;

Concernant les caveaux disponibles, les montants seront imputés uniquement au budget de la commune.

Il est rappelé les tarifs suivants en vigueur depuis 2016 :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir = 45 € ;
- Plaque = 60 € ;
- Cave urne = 600 € ;

Il est demandé au Conseil municipal de Combleux de bien vouloir :

- Approuver la fixation du tarif d'une concession trentenaire à 380 € (1/3 budget CCAS et 2/3 budget commune), entrant en vigueur à partir du 01^{er} juin 2024 ;
- Approuver la fixation des tarifs des caveaux comme suit :
 - Caveau avec 1 place = 400 € ;
 - Caveau avec 2 places = 600 € ;
 - Caveau avec 3 places = 800 € ;
 - Caveau avec 4 places et plus = 1.000 € ; (imputation uniquement sur le budget de la commune) ;
- Approuver l'imputation des recettes de fonctionnement portant sur les achats de titres de concessions et de caveaux au compte 70311 « cimetière » du chapitre 70 « produits, services, domaines, ventes » du budget de la commune ;
- Approuver l'imputation des recettes de fonctionnement portant sur les achats de titres de concessions au compte 70311 « cimetière » du chapitre 70 « produits, services, domaines, ventes » du budget CCAS ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de Combleux décide à l'unanimité :

- D'approuver la fixation du tarif d'une concession trentenaire à 380 € (1/3 budget CCAS et 2/3 budget commune), entrant en vigueur à partir du 01^{er} juin 2024 ;
- D'approuver la fixation des tarifs des caveaux comme suit :
 - Caveau avec 1 place = 400 € ;
 - Caveau avec 2 places = 600 € ;
 - Caveau avec 3 places = 800 € ;

Caveau avec 4 places et plus = 1.000 € ; (imputation uniquement sur le budget de la commune) ;

- D'approuver l'imputation des recettes de fonctionnement portant sur les achats de titres de concessions et de caveaux au compte 70311 « cimetière » du chapitre 70 « produits, services, domaines, ventes » du budget de la commune ;
- D'approuver l'imputation des recettes de fonctionnement portant sur les achats de titres de concessions au compte 70311 « cimetière » du chapitre 70 « produits, services, domaines, ventes » du budget CCAS ;

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024/20

Occupation du domaine public: approbation de la convention d'occupation du domaine public par le restaurant La Marine en été

Comme en 2023, la commune de Combleux propose d'autoriser Le restaurant La Marine, à L'Embouchure, d'occuper temporairement et gracieusement le domaine public 5 dimanches d'affiliée.

Concrètement, l'objectif vise à permettre au restaurateur d'utiliser l'ensemble de l'espace public situé entre le bâtiment de restauration et l'écluse de La Patache pour y installer une terrasse, de 9h à 16h. Il s'agit de la parcelle cadastrale A489. La rue aux vaches sera fermée à la circulation automobile les dimanches en question.



Plan de situation (source : MAPO)

Les dimanches concernés sont les suivants :

- Dimanche 14 juillet
- Dimanche 21 juillet
- Dimanche 28 juillet
- Dimanche 04 août
- Dimanche 11 août

Cela étant exposé ;

Il est demandé au Conseil municipal de Combleux de bien vouloir :

- Approuver la demande d'occupation temporaire et gracieuse du domaine public sur la parcelle A489 les dimanches mentionnés ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à signer tous les documents afférents ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de Combleux décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'occupation temporaire et gracieuse du domaine public sur la parcelle A489 les dimanches mentionnés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à signer tous les documents afférents ;

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024/21

Subventions : Délibération de principe – Fonds de solidarité métropolitain – Implantation d'une haie végétale le long de la clôture du cimetière

La commune de Combleux avait décidé l'implantation d'une zone agricole protégée (ZAP) au centre du village pour des terrains s'étendant des rives de la Bionne jusqu'à la mairie.

L'objectif est la mise en place d'une zone de maraichage sur une partie de ces terrains. Cette démarche s'inscrit dans l'aménagement de l'ancien site IBM au sein duquel la dimension préservation de la biodiversité est importante.

L'implantation d'une haie vive en bordure de la clôture du cimetière, à proximité de la ZAP s'inscrit dans cette démarche de préservation de la biodiversité. Cette implantation de haie peut être co-financée par Orléans métropole dans le cadre du fonds de solidarité métropolitain à hauteur de 50 % en HT.

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses HT = Travaux à 2.225,06 € HT

Recettes HT = 1.112,53 € HT (Orléans Métropole) et 1.112,53 € HT (commune de Combleux) ; soit 2.225,06 € HT

Vu le règlement du Fonds de solidarité métropolitain adopté en Conseil métropolitain le 17 novembre 2022 ;

Vu le devis de l'ESAT Paul-Lebreton en date du 18 avril 2024 d'un montant de 2.225,06 € HT et 2.670,07 € TTC ;

Cela étant exposé ;

Il est demandé au Conseil municipal de Combleux de bien vouloir :

- Approuver la demande de dépôt de dossier d'implantation de haie dans le cadre du fonds de solidarité métropolitain ;
- Approuver le plan de financement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

- Approuver l'imputation en section investissement sans dépenses du budget communal au compte 2111 « Terrains nus » du chapitre 21 « immobilisations corporelles » et sans

dépenses au compte 13251 « subv. Non transf. GFP de rattachement » du chapitre 13 « subventions d'investissement » ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de Combleux décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de dépôt de dossier d'implantation de haie dans le cadre du fonds de solidarité métropolitain ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- D'approuver l'imputation en section investissement sens dépenses du budget communal au compte 2111 « Terrains nus » du chapitre 21 « immobilisations corporelles » et sens dépenses au compte 13251 « subv. Non transf. GFP de rattachement » du chapitre 13 « subventions d'investissement » ;

Annexes :

Note descriptive du formulaire de demande relative au fonds de solidarité métropolitain

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Fonds de Solidarité Métropolitaine :

Note descriptive du projet présenté

Maître d'ouvrage

Commune : Combleux
Personne en charge du dossier : Quentin HENRIOT
En qualité de : Secrétaire général
Téléphone : 02 38 22 39 16 Mail : secretariat.general@maire-combleux.fr

Identification de l'opération

Intitulé de l'opération : plantation d'une haie vive favorisant la préservation de la biodiversité.

Adresse d'implantation de l'équipement : Chemin du cimetière à Combleux, en bordure de la zone agricole protégée (ZAP), le long de la clôture du cimetière.

Descriptif du projet objet de la demande de financement

Opportunité du projet, objectifs poursuivis, public visé, partenaires éventuels au projet...

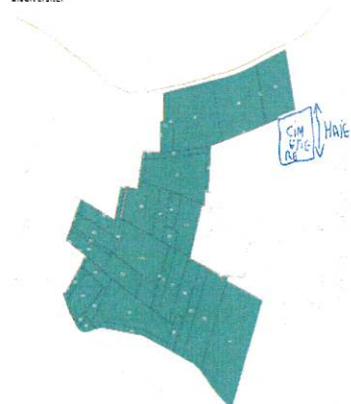
La rénovation du cimetière se terminera par la mise en place d'un grillage rigide sur la façade est. Ce grillage devra être habillé d'une haie pour supprimer la visibilité.

De plus, la commune de Combleux a décidé l'implantation d'une zone agricole protégée (ZAP) au centre du village pour des terrains qui s'étendent des rives de la Bionne jusqu'à la maine.

L'objectif est la mise en place d'une zone de maraichage sur une partie des terrains.

Cette démarche s'inscrit aussi dans l'aménagement de l'ancien site ISM au sein duquel la dimension préservation de la biodiversité est importante.

L'implantation d'une haie vive en bordure de ce site et à proximité des terrains voués au maraichage s'inscrit dans cette demande de préservation de la biodiversité.



Localisation de l'implantation de la haie vive par rapport au cimetière et à la zone agricole protégée (ZAP) (source : MAPS)

Descriptif des travaux

Nature des investissements : études, travaux ou aménagements, acquisition de matériel, acquisitions foncières.
Terrains appartenant à la commune (A 125 et A 785) ;
Préparation du sol ;
Plantation d'arbustes diversifiés sur 60 mètres ;

Plan de financement prévisionnel en HT

Dépenses HT	Recettes
Etudes	Région A déléguer
Honoraires	Département A déléguer
Acquisitions foncières	Etat A déléguer
Travaux	Autre A déléguer
Equipements mobiliers	Orléans Métropole : Fonds de Solidarité Métropolitaine (FSM)* 1 112,53
	Reste à charge pour la commune bénéficiaire du FSM 1 112,53
TOTAL	TOTAL 2 225,06

* le montant du Fonds de Solidarité Métropolitaine ne peut être supérieur au montant du reste charge pour la commune, une fois les subventions déduites.

Calendrier prévisionnel

- **Etat d'avancement actuel** (préciser notamment l'état des procédures, le cas échéant AMO, MOE, AVP, DCE)
- **Date de commencement des travaux** ? Octobre 2024
- **Date de fin des travaux** ? octobre 2024

Fait le _____ à _____

Signature : _____

Num Lock O

Devis Esat Paul Lebreton

APHL ESAT Paul-Lebreton

114, Avenue Denis Papin

45800 ST JEAN DE BRAYE

Tel : 02 38 91 45 77

e-mail : esat@aphl.fr

ASSO

Siret 32419126100126 - N° TVA : FR94 324 191 261 - NAF 8899B



DEVIS		
Code dossier	N° pièce	Date
	494	18/04/2024

MAIRIE DE COMBLEUX

59 rue du Cas Rouge

45800 COMBLEUX

Votre interlocuteur : Bruno LEGRAND
Téléphone : 07 76 26 72 04

Site émetteur :

Page : 1

PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DU CIMETIERE, Automne 2024

Désignation	U.	Qté	PU HT en Euro	Montant HT en Euro
I) PLANTATION D'UNE HAIE VARIEE SUR 60 ML				
Débroussaillage de la parcelle	U	1,500	23,0000	34,50
Décompactage du sol au Rotovator sur 2 m de large	U	2,000	30,0000	60,00
Egalisation du sol au crochet	U	2,000	18,0000	36,00
Pose d'une toile tissée sur la longueur 60 ml	U	2,500	18,0000	45,00
Plantation de 59 arbustes persistants	U	15,000	18,0000	270,00
Tère arrosage	U	1,000	18,0000	18,00
Pose d'un paillage naturel (plaquette)	U	1,000	18,0000	18,00
II) FOURNITURES				
Toile tissée marron 125 gr/m2 + Agrafes	U	120,000	2,9600	355,20
Comte broyée	U	1,000	67,5000	67,50
ESCALLONIA Macranta Rubra 60/90	U	15,000	13,4200	201,30
ELEAGNUS Maculata Auréa 80/100	U	15,000	27,9500	419,25
COTONEASTER Lactea 80/80	U	15,000	11,2500	168,75
VIBURNUM Tinus 80/100	U	14,000	23,1400	323,96
Ogamulch Naturel	U	2,000	103,8000	207,60

Total HT Brut :	2 225,06
------------------------	-----------------

Conditions de règlement :
Règlement par : Paiement Net

Si ce devis vous convient, nous vous remercions de nous le retourner
signé avec la mention "bon pour accord"

Bruno LEGRAND
Adjoint Technique



Total HT :	2 225,06
TVA 20,00% (2 225,06 €)	445,01
Total TVA :	445,01
Total TTC :	2 670,07

Net à payer :	2 670,07 €
----------------------	-------------------

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Clôture du conseil : 21h00
Questions diverses : /
Prochain conseil : Jeudi 27 juin 2024

Informations complémentaires : /

